

PRODUCTIONS À HAUT BUDGET – (POUR NOUVEAUX TRAITÉS LORSQU’APPLICABLE)

Note : Le présent document s’applique uniquement aux projets régis par des traités de coproduction entrés en vigueur À PARTIR du 1^{er} juillet 2014.

Les montants des budgets sont seulement présentés à titre indicatif et pour fins d’information afin de clarifier les projets qui peuvent potentiellement se qualifier comme projets à haut budget, sous réserve de l’approbation de l’ensemble des autorités des États coproducteurs.

Il est important que les producteurs vérifient auprès de Téléfilm si leur projet peut être considéré comme étant un projet à haut budget.

<u>Type</u>	<u>Haut budget admissible</u>
<u>Film en langue anglaise</u>	20 millions \$
<u>Film en langue française</u>	12 millions \$
<u>Documentaires uniques (anglais et français)</u>	2 millions \$
<u>Séries Animation (anglais et français)</u>	11 millions \$
<u>Séries Documentaires (anglais et français)</u>	4 millions \$
<u>Mini séries (1 à 6 épisodes) (anglais)</u>	18 millions \$
<u>Mini séries (1 à 6 épisodes) (français)</u>	15 millions \$
<u>Séries lourdes (7 épisodes et plus) (anglais)</u>	33 millions \$
<u>Séries lourdes (7 épisodes et plus) (français)</u>	20 millions \$